

# Élaboration du Programme Local de l'Habitat

## RÉGLEMENT DE CONSULTATION

Arconsat  
Aubusson-d'Auvergne  
Augerolles  
Celles-sur-Durolle  
Chabreloche  
Charnat  
Châteldon  
Courpière  
Dorat  
Escoutoux  
La Monnerie-le-Montel  
La Renaudie  
Lachaux  
Néronde-sur-Dore  
Noalhat  
Olmet  
Palladuc  
Paslières  
Puy-Guillaume  
Ris  
Sainte-Agathe  
Saint-Flour-l'Etang  
Saint-Rémy-sur-Durolle  
Saint-Victor-Montvianeix  
Sauviat  
Sermentizon  
Thiers  
Viscomtat  
Vollere-Montagne  
Vollere-Ville

OCTOBRE 2017

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne

20 rue des Docteurs Dumas

63300 Thiers

# 1. Objet du marché

Le marché concerne l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM).

# 2. Mode de passation du marché

Marché passé selon une procédure adaptée, conformément à l'article 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 22 et 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

# 3. Remise des offres

## *a) Contenu du dossier de consultation*

- Présent Règlement de Consultation (RC)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Acte d'Engagement (AE)

## *b) Retrait du dossier de consultation*

Le dossier est remis gratuitement aux candidats qui en font la demande par courrier, par mèl ou sur place, à la CCTDM – Site de Courpière - 4 avenue Jean Jaurès – 63120 COURPIÈRE.

En outre, le dossier est téléchargeable sur les sites Internet des :

- ex-Communauté de communes du Pays de Courpière (avant fusion au sein de la CCTDM) : <http://www.pays-courpiere.fr/> (Accueil/Communauté de communes/Marchés publics) ;
- ex-Communauté de communes de la Montagne Thiernoise : <http://www.ccmt.fr/> (Accueil/Marchés Publics/Les Avis d'Appel Public à la Concurrence)

## *c) Contenu des offres remises par les soumissionnaires*

Les soumissionnaires auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement (DC1 ou équivalent) ;
- déclaration du candidat (DC2 ou équivalent) ;
- présentation de l'équipe du soumissionnaire et de ses capacités professionnelles, des références similaires, des moyens techniques et matériels mobilisés.

Cette présentation sera complétée par l'engagement du soumissionnaire à ce qu'un interlocuteur privilégié soit désigné au sein de l'équipe chargée du marché (voir 4.d du CCTP) ;

- note méthodologique et technique décrivant la méthode de travail proposée, dans le respect des attentes du CCTP.

Cette note présentera précisément la méthode de travail proposée (organisation, déroulé, documents de travail, etc.) pour animer les ateliers thématiques élargis de concertation (voir CCTP, Missions 3 et 4). Des propositions innovantes seront appréciées en la matière.

Globalement, le soumissionnaire pourra proposer des variantes vis-à-vis de certains points précis du CCTP, qu'ils soient techniques ou financiers ; toutefois, la remise de variantes ne sera autorisée qu'à condition que les candidats proposent aussi une offre de base totalement conforme aux attentes du CCTP ;

- références sur des prestations et des contextes similaires ;
- pièces du présent dossier de consultation (RC, CCTP, CCAP, AE) dûment paraphées, signées et complétées le cas échéant ;
- proposition financière détaillée présentée *via* la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) annexée à l'AE dûment signée.

#### ***d) Conditions de remise des offres***

Les offres devront être rendues en un exemplaire unique format papier et un exemplaire numérique (.pdf).

Les offres seront remises sous enveloppe fermée portant la mention « Consultation Élaboration du PLH. Ne pas ouvrir avant la date limite », avant le 22 novembre 2017, 16h00, auprès de la CCTDM :

**Monsieur le Président**  
**Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne**  
**Site de Courpière**  
**4 avenue Jean Jaurès**  
**63120 COURPIÈRE**

- soit par voie postale en recommandé avec accusé de réception ;
- soit déposée contre récépissé.

#### ***e) Délai de validité des offres***

90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **4. Sélection des titulaires**

Le MOA réalisera l'examen des compétences, des moyens, des références et des propositions de prestations des soumissionnaires.

Le choix s'effectuera au bénéfice de l'offre la plus avantageuse économiquement et ce, au regard des critères pondérés ci-dessous :

- |   |     |
|---|-----|
| • Prix  | 40% |
| • Qualité et pertinence de la note méthodologique et technique (dont propositions innovantes concernant les outils d'animation) | 30% |
| • Compétences, capacités professionnelles et références de l'équipe   | 30% |

La CCTDM se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires ayant présenté une offre, et ce sur chacun des critères ci-dessous, notamment le prix. Cette négociation pourra être menée lors d'entretiens avec les soumissionnaires dont les offres seront les mieux classées. Les soumissionnaires retenus à ce stade seront informés au moins une semaine à l'avance de la date d'audition qui aura lieu semaine 49.

## 5. Renseignements

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

- Maléka FOURNIER, responsable du Pôle Développement territorial de la CCTDM : 04 73 51 88 26 / [m.fournier@ccmt.fr](mailto:m.fournier@ccmt.fr) ;
- Laurent BOITHIAS, chargé de mission Aménagement, habitat et environnement, à la CCTDM : 04 73 53 24 71 / [laurent.boithias.ccpc@orange.fr](mailto:laurent.boithias.ccpc@orange.fr).

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

Mention « Lu et approuvé », signature et tampon de l'entreprise :